

THE CHALLENGE OF COMBATING TAX EVASION AND ITS IMPACT ON REVENUE, CASE OF THE DGI/MANIEMA FROM 2022 TO 2024

AMISI SAIDI René Ahmed^{1*}, BAMBALATI SABITI Janvier² et UTSHUDI LOKADI Aimé³

¹*Assistant at the Higher Pedagogical Institute of Kindu

²Head of Works at the Higher Institute of Applied Techniques of Kindu

³Assistant at the Higher Pedagogical Institute of Kindu

****Corresponding Author:***

Résumé :

Le présent mémoire s'intéresse à la problématique de la lutte contre la fraude fiscale et à son incidence sur les recettes publiques, en se concentrant sur le cas de la Direction Provinciale des Impôts (DPI) du Maniema entre 2022 et 2024. Dans un contexte marqué par une faible mobilisation des ressources internes, la fraude fiscale constitue un frein majeur au développement économique de la province. Cette étude analyse les mécanismes mis en place pour lutter contre la fraude, évalue leur efficacité et examine leur impact réel sur les recettes fiscales collectées. Elle met en lumière les limites structurelles, institutionnelles et opérationnelles qui entravent la performance de l'administration fiscale provinciale. L'objectif est de proposer des pistes de renforcement de la gouvernance fiscale, en vue d'une meilleure mobilisation des ressources publiques au Maniema.

Mots-clés : *Fraude fiscale, recettes publiques, mobilisation des ressources, administration fiscale, et lutte contre la fraude.*

Abstract:

This thesis focuses on the issue of combating tax fraud and its impact on public revenue, with a case study of the Provincial Tax Directorate (DPI) of Maniema from 2022 to 2024. In a context of weak domestic resource mobilization, tax fraud poses a major obstacle to the province's economic development. The study analyzes the mechanisms implemented to counter fraud, assesses their effectiveness, and examines their real impact on tax revenues collected. It highlights structural, institutional, and operational limitations that hinder the performance of the provincial tax administration. The aim is to propose strategies to strengthen tax governance for better public resource mobilization in Maniema.

Keywords: *Tax fraud- public revenue- resource mobilization - tax administration - anti fraud measures.*

I. INTRODUCTION

Notre étude porte sur la problématique de la lutte contre la fraude fiscale et son incidence sur les recettes. En d'autres termes, la présente étude va s'inscrire dans le cadre d'une activité visant la culture et le civisme fiscal. En effet elle tiendra à présenter un tableau plus ou moins exhaustif représentant les différentes formes de fraude fiscale et dégager son incidence sur le volume des recettes. Cette étude reposera sur le degré de responsabilité des uns et des autres car d'une part les contribuables pointent du doigt les agents fiscaux d'entretenir la fraude fiscale et d'autre part les agents fiscaux indexent les opérateurs économiques véreux de nourrir la fraude.

La fraude fiscale est un phénomène complexe et multiforme qui représente un défi majeur pour les administrations fiscales à travers le monde, et particulièrement dans les pays en développement comme la République Démocratique du Congo (RDC). Dans le Maniema, une province riche en ressources naturelles mais confrontée à des défis socio-économiques significatifs, la fraude fiscale a des répercussions directes sur les finances publiques et le développement local. Dans ce contexte, la DPI du Maniema joue un rôle crucial dans la collecte des recettes fiscales qui sont essentielles pour financer les services publics, tels que l'éducation, la santé et les infrastructures. Cependant, l'efficacité de cette institution est souvent entravée par plusieurs facteurs. Parmi eux, on trouve des lacunes dans le système fiscal, une administration fiscale parfois inefficace, et un manque de culture fiscale parmi les contribuables.

En outre, le Maniema est marqué par une économie informelle importante où de nombreuses entreprises échappent à l'imposition. La corruption et l'absence de contrôles rigoureux exacerbent également la situation, rendant difficile la détection et la sanction des comportements frauduleux. Cette dynamique crée un cercle vicieux où la fraude fiscale nuit à la capacité de l'État à mobiliser des ressources financières pour répondre aux besoins croissants de sa population.

Dans ce cadre, il devient impératif d'analyser non seulement les causes sous-jacentes de la fraude fiscale, mais aussi ses conséquences sur les recettes fiscales. Comprendre comment ces éléments interagissent, permettrait d'élaborer des stratégies efficaces pour renforcer le système fiscal et améliorer la collecte des recettes. Par conséquent, cette étude vise à apporter un éclairage sur ces enjeux cruciaux pour contribuer à une meilleure gouvernance fiscale dans le Maniema.

La fraude et l'évasion fiscale représentent une entorse considérable au fonctionnement budgétaire des Etats. Longtemps ignorées par les pouvoirs publics, l'ampleur de la crise de 2008 a suscité un regain d'intérêts sur les scènes européennes et mondiales pour les questions liées aux fraudes et évasions fiscales. L'évolution de la fiscalité moderne en Afrique francophone a cependant été largement influencée par l'héritage colonial, lequel a introduit une administration fiscale structurée, mais souvent conçue dans une logique d'exploitation plutôt que de développement. En République Démocratique du Congo (RDC), le système fiscal s'est progressivement institutionnalisé depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours. Il repose principalement sur **un régime déclaratif** : c'est le contribuable qui déclare lui-même ses revenus et calcule l'impôt dû. Ce système, qui suppose un civisme fiscal élevé et un contrôle rigoureux de l'administration, expose toutefois le pays à divers abus, notamment à la fraude fiscale.

La Direction Générale des Impôts (DGI), à travers ses directions provinciales comme celle du Maniema (DPI Maniema), est en charge de la mobilisation des recettes fiscales internes. Cependant, cette mission se heurte à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles la fraude fiscale occupe une place environs de 10% alors que les potentialités naturelles permettraient de maximiser les recettes au-delà des assignations pendant la période sous examen. La fraude fiscale, qui se manifeste par la dissimulation ou la falsification des données fiscales, compromet significativement la collecte des recettes et, par conséquent, les capacités financières de l'État et des entités territoriales décentralisées.

Ainsi, cette étude vise à analyser la problématique de la fraude fiscale dans la province du Maniema, à évaluer son incidence sur les recettes publiques, et à formuler des pistes d'amélioration du système de contrôle fiscal à l'échelle provinciale.

C'est donc dans le but d'identifier les causes profondes de la fraude fiscale, d'évaluer son impact réel sur les recettes, et de proposer des pistes de solutions adaptées au contexte local, que j'ai jugé pertinent de consacrer cette recherche à cette problématique.

Eu égard à ce qui précède, l'Etat est dans l'obligation de façon permanente de mobiliser les ressources financières suffisantes. Car l'Etat joue le rôle du régulateur de l'économie nationale.

A ce stade, il importe de poser les questions suivantes :

1. Quelles sont les principales formes de fraude fiscale observées dans la Province du Maniema ?
2. . Quelles stratégies peuvent être mises en place pour renforcer la lutte contre la fraude fiscale et améliorer les recettes fiscales dans le Maniema ?
3. Quel est l'impact de la fraude fiscale sur les recettes fiscales de l'État congolais dans le Maniema ?

L'objectif général de ce papier est d'analyser la problématique de la lutte contre la fraude fiscale en République Démocratique du Congo, en mettant l'accent sur son incidence sur les recettes fiscales dans la Direction Provinciale du Maniema. Cette analyse vise à comprendre les mécanismes de la fraude fiscale, ses conséquences économiques et à proposer des solutions concrètes pour améliorer l'efficacité de la collecte des impôts. Cet objectif fait ressortir les objectifs spécifiques suivants : identifier les principales formes de fraude fiscale dans le Maniema : Cet objectif vise à dresser un état des lieux des différentes pratiques frauduleuses observées dans la Province, afin de mieux comprendre leur nature et leur ampleur ; proposer des stratégies pour renforcer la lutte contre la fraude fiscale : Cet objectif a pour but de suggérer des mesures concrètes, basées sur l'analyse précédente, qui pourraient être mises en œuvre pour améliorer la situation et évaluer l'impact économique de la fraude fiscale sur les recettes fiscales de l'État : ce qui consiste à quantifier les pertes

fiscales dues à la fraude et à analyser comment cela affecte le financement des services publics et le développement économique provincial.

Ces objectifs nous permettent de répondre aux questions soulevées ci-dessus : la fraude fiscale dans le Maniema se manifesteraient principalement par des sous-déclarations de revenus et des fausses déclarations de TVA, exacerbées par un manque de sensibilisation des contribuables ; la fraude fiscale réduirait significativement les recettes fiscales de l'État, entraînant une perte estimée de plus de 30% des revenus prévus dans la Province du Maniema, ce qui limiterait les investissements publics et la mise en œuvre d'un système numérique de déclaration et de paiement des impôts, couplée à des campagnes de sensibilisation ciblées, pourrait réduire la fraude fiscale d'au moins 25% et augmenterait les recettes fiscales dans la Province.

Par ailleurs, le choix de ce sujet s'inscrit dans un contexte socio-économique crucial pour la République Démocratique du Congo, en particulier pour la Province du Maniema. La fraude fiscale représente un défi majeur pour les administrations fiscales, car elle est non seulement réduit les recettes publiques, mais compromet également le financement des services essentiels tels que l'éducation, la santé et les infrastructures. En se concentrant sur la DPI du Maniema, ce papier vise à explorer un cas concret où les enjeux de la fraude fiscale sont particulièrement palpables, permettant ainsi d'analyser les pratiques actuelles et d'évaluer leur efficacité.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

La présente étude s'inscrit dans le cadre d'une recherche appliquée, nous avons utilisés l'approche mixte, la méthodologie permet de bénéficier à la fois de la précision des données quantitatives et de la richesse des données qualitatives. Cette complémentarité renforce la validité et la pertinence des résultats, et permet de proposer des recommandations mieux adaptées aux réalités locales.

La population ciblée de cette étude est constituée des agents et cadres de la DPI Maniema (tous services confondus), Contribuables (personnes physiques et morales) enregistrés auprès de la DPI et Acteurs économiques de la Province (PME, commerçants, prestataires de services). Cette population est choisie en raison de son implication directe ou indirecte dans les pratiques fiscales (régulières ou frauduleuses) dans la province. Notre échantillon est constitué de 05 agents de la DPI, 50 contribuables (personnes physiques et morales).

Dans le cadre de cette étude, l'analyse des données repose sur une approche mixte combinant des données quantitatives et qualitatives, dans le but de mieux comprendre l'ampleur de la fraude fiscale et son impact sur les recettes de la DPI Maniema. Trois techniques principales sont utilisées pour collecter les données nécessaires à l'étude. S'agissant de l'analyse documentaire qui consiste à consulter et analyser de documents officiels, tels que, les rapports financiers trimestriels semestriels et annuels) ; l'entretien semi-structure nous aide comme des guides d'entretien sont conçus pour les entretiens individuels avec les responsables et le personnel clé. Cela nous ont permis d'obtenir des données qualitatives approfondies sur les raisons des affectations, les défis rencontrés, et les impacts perçus sur la qualité des services.

III. PRESENTATION DES DONNEES ET RESULTATS DE L'ETUDE

Au sein de ce chapitre, il nous revient à présenter les données correspondantes à notre travail c'est-à-dire celles recueillies au niveau de la Direction Provinciale des Impôts. Ces données doivent passer par une analyse c'est-à-dire un traitement rationnel en rapport avec la philosophie de notre enquête. Les données analysées doivent être comprises, il conviendra de chercher le procédé pour amener une compréhension de cette analyse par une interprétation des données et enfin une critique sur ces données suivie d'une suggestion.

3.1. Présentation des données

Tableau 1 : Extrait de données statistiques ; Assignations et recettes de DPI/Maniema de l'exercice 2022

Mois	Impôts sur les remunerations	Impôts sur les bénéfices et des capitaux mobiliers	Autres taxes	Taxes sur la valeur ajoutée	Total réalisation	Assignations	Taux d'exécution
Janvier	62.803.402,33	78.345.435,20	1.840.000	16.517.274,56	159.506.112,09	225.454.909,55	70,75%
Février	70.389.028,19	31.565.716,00	253.979,90	6.093.672,36	108.110.092,70	134.629.312,78	80,30%
Mars	109.645.300,61	37.565.716,00	200.002,05	27.295.135,13	174.706.153,79	136.950.137,89	127,57%
Avril	87.775.931,64	156.237.076,34	569.440	23.029.023,40	267.611.471,38	335.125.070,99	79,85%
Mai	90.639.084,87	37.338.592,72	315.347,28	14.090.023,79	142.383.048,66	177..663.279.,50	80,14%
Juin	105.818.349,14	28.263.259,00	6.768.472,20	17.371.765,90	158.221.846,24	138.325.125,39	114,38%
Juillet	93.824.642,62	75.817.221,72	417.277,35	18.108.493,45	188.167.635,14	177.719.885,65	105,88%
Août	95.293.888,40	43.843.215,00	295.897,48	27.918.460,20	167.351.461,08	140.573.496,15	119,05%
Septembre	107.781.736,08	66.473.835,64	281.818,60	17.115.173,92	191.652.564,24	179.428.452,13	106,81%
Octobre	112.763.026,24	85.293.633,87	00	18.820.899,32	216.877.559,43	141.014.625,94	153,80%
Novembre	97.650.260,21	81.769.953,95	797.884,00	14.817.866,14	195.053.964,26	180.708.021,65	107,93%
Décembre	124.072.427,40	18.873.099,09	779.838,60	28.675.535,99	172.400.901,08	139.365.378,36	123,70%
Total	1.158.457.077,73	693.611.615,78	12.519.957,46	229.853.324,12	2.142.024.810,09	2.106.957.695,98	101,66%

Source : DPI/Maniema dans le bureau du comptable

Le tableau ci-dessus fournit les renseignements selon lesquels la DPI/Maniema a excédé les recettes assignées pour l'exercice 2022 c'est-à-dire au lieu de réaliser 2.106.957.695,98 mais elle a atteint un chiffre de l'ordre de 2.142.024.810,09 avec un taux d'exécution de 101,66%. Du mois de janvier jusqu'au mois de Décembre, les taux d'exécution ont dépassé le seuil attendu.

Tableau 2 : Extrait de données statistiques ; Assignations et recettes de DPI/Maniema de l'année 2023

Mois	Impôts sur les rémunérations	Impôts sur les bénéfices et des capitaux mobiliers	Autres taxes	Taxes sur la valeur ajoutée	Total réalisation	Assignations	Taux d'exécution
Janvier	84462067,93	102064259,83	788400,00	12103383,57	199 418 111,33	318720151,03	62,57%
Février	84953886,80	43396000,00	7774421,55	14959747,70	151084055,32	181407466,97	83,28%
Mars	151389124,80	36185650,00	910605,70	23502425,80	211 987 806,30	184194416,05	115,09%
Avril	144768437,52	120 402 877,00	227463,20	52088566,10	317 487 343,82	528816051,04	60,04%
Mai	167713927,98	66289527,64	109 500,00	12519188,00	246632143,62	253158537,03	97,42%
Juin	111098662,96	16783160,00	2036494,40	12051632,00	141969949,36	188044555,08	74,50%
Juillet	128353904,70	110619222,20	1379919,40	8355944,60	248709990,90	258284404,47	96,29%
Août	135994660,63	70548809,00	67 813,75	7613735,80	214 225 019,18	192626532,55	111,21%
Septembre	120243028,41	117963473,15	0,00	7894862,76	246101394,32	260726892,68	94,39%
Octobre	149729198,88	33271950,00	352623,95	11 463330,40	200 881 230,23	193299678,10	103,92%
Novembre	170464515,35	91335754,38	0,00	9 220192,20	217020461,93	262434928,20	103,27%
Décembre	122954721,72	14 535 448,53	610030,90	7802679,30	14 5902 880,45	189 950 303,93	76,81%
Total	1.552.756.054,45	829.460.258,73	14.257.272,85	179.575.688,23	2.595.420.386,76	3.011.658.917,13	86,18%

Source : DPI/Maniema dans le bureau de la comptabilité

Il ressort du tableau ci-dessus que : le taux d'exécution des recettes durant la période sous examen est de 86,18% soit un chiffre de l'ordre de 2.595.420.386,76 des recettes sur un chiffre assigné de l'ordre de 3.011.658.917,13 durant ladite période ; quatre mois ont excédé les assignations, il s'agit du mois de mars, Août, octobre et novembre. Il revient à observer que la performance avait diminué au courant de l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022 et le mois de janvier est le mois que la régie financière présente un taux d'exécution le plus faible dont 62,57% par rapport une assignation de 318.720.151,03 et la réalisation était de 199.418.111,33 pendant cet exercice fiscal.

Tableau 3 : Extrait de données statistiques ; Assignations et recettes de DPI/Maniema de l'année 2024

Mois	Impôts sur les rémunérations	Impôts sur les bénéfices et des capitaux mobiliers	Autres taxes	Taxes sur la valeur ajoutée	Total réalisation	Assignations	Taux d'exécution
Janvier	110484275,31	89953150,00	1851989,50	7798743,50	210088158,31	359821681,83	58,39%
Février	83427769,56	55635915,00	1544304,10	24437191,17	165045179,83	215550039,24	76,57%
Mars	111680950,28	20605447,00	140000,00	31221406,00	168647803,28	216610587,60	77,15%
Avril	125677967,87	333767438,00	90000,00	15103100,00	474638505,87	631725117,19	75,13%
Mai	109058194,14	59991100,00	55500,00	13824259,00	182929053,14	225223780,82	81,22%
Juin	91141953,25	22374817,36	201950,00	10008400,00	123727120,61	222490466,65	55,61%
Juillet	125656152,75	108296670,41	1252650,00	11512350,00	246717823,16	322517380,20	76,50%
Août	132848545,49	92625647,61	1784074,60	12133567,00	239391834,70	223240887,46	107,23%
Septembre	135449507,01	243553440,00	316250,00	11502456,00	390821653,01	318407108,26	122,74%
Octobre	119854587,76	72624250,00	00,0	12376638,00	209322675,76	218628898,64	95,74%
Novembre	123092734,54	134671450,00	75 000,00	8097213,00	265936397,54	294420513,09	90,33%
Décembre	120377532,75	76119953,38	143750,00	30522952,00	227164188,13	213470316,29	106,41%
Total	1.393.750.170,71	1.314.686.478,76	7.455.468,20	188.538.275,67	2.904.430.393,34	3.464.106.777,27	83,84%

Source: DPI/Maniema dans le bureau du comptable

Le tableau ci-haut démontre que la régie financière au lieu de réaliser un chiffre attendu de 3.464.106.777,27 elle a réalisé un montant de l'ordre de 2.904.430.393,34 soit un taux d'exécution de 83,84%. Par ailleurs, le mois que la régie financière était performante est le mois d'août avec un taux de 107,23%, de septembre dont le taux d'exécution était de 122,74% et le mois de décembre 106,41%, le reste des mois la DPI/Maniema était moins performante. Il sied de signaler que durant les trois années sous examen, les autres taxes sont celles des immatriculations véhicules, ventes des imprimés, les amandes et pénalités.

3.2. Analyse des données

Tableau 4 : Synthèse des recettes et des taux d'exécution depuis 2022 à 2024

Années	2022	2023	2024
Assignations	2.106.957.695,98	3.011.658.917,13	3.464.106.777,27
Réalisations	2.142.024.810,09	2.595.420.386,76	2.904.430.393,34
Taux d'exécution	101,66%	86,18%	83,84%

Source : Nous-mêmes sur base des tableaux N° 01, 02 et 03.

Il ressort de ce tableau les indicateurs suivants : l'exercice 2022 a connu un taux d'exécution plus élevé de toute la période sous examen avec un taux de 101,66% des recettes réalisées sur les recettes attendues à 100% soit 2.142.024.810,09 FC sur 2.106.957.695,98 FC ; l'exercice 2023 était performant mais non efficient car avec 86,18%, la DPI/Maniema n'avait pas atteint ses assignations qui étaient celles de l'ordre de 3.011.658.917,13 dont elle a réalisé une somme de 2.595.420.386,76, un écart de marge déficitaire par rapport aux attentes de la période et en 2024, il s'observe en outre une décroissance des réalisations moins légère entre 2023 et 2024 dont le taux d'exécution est de 83,84% soit une diminution de 2,34% durant cette période. Notons que les assignations en 2024 était très élevée par rapport à d'autres années qui, la réalisation se chiffre à l'ordre de 2.904.430.393,34 par rapport à une assignation de 3.464.106.777,27.

Notons que les assignations au cours de la période sous examen évoluaient en remontant la pente soient en 2022 : 2.106.957.695,98, en 2023 : 3.011.658.917,13 et en 2024 un chiffre de 3.464.106.777,27 FC. Pendant que, pour ladite période les réalisations s'étaisaient en mode dégressif c'est-à-dire elles décroissent avec l'allure des assignations, plus assignations avaient augmenté moins les réalisations devenaient incapables d'atteindre les seuils attendus. Il faut dire que la DPI/Maniema était performante en exercice 2022, efficiente dans les deux exercices qui suivent. Parmi les sept catégories des recettes perçues par la DPI/Maniema, l'impôt sur les revenus professionnels présente à chaque année une somme très importante dans la rubrique des perçus, car le montant est directement retenu à la source et sont constitués par les salariés, plupart de personnes cibles sont ces derniers. En deuxième lieu viennent l'impôt sur le résultat des sociétés et des entreprises y compris celui de mobilier, les autres recettes présentent moins de 10% des recettes assignées par la DPI/Maniema. La taxe sur la valeur ajoutée présente un score remarquable car c'est un circuit qui frappe la consommation.

3.3. Les discussions

Les données recueillies montrent que la DPI/Maniema pendant la période sous examen était à la fois efficiente et performante suivant les évolutions des recettes au fil de ces trois années menées comme étude. Sa performance se développe vers l'année 2022, son efficience est décroissante vers les deux autres années c'est-à-dire 2023 et 2024. Cette capacité est due des nouveaux progrès instaurés en ces jours au sein de la DPI/Maniema tels que l'informatisation du système fiscal, la formation du personnel en matières fiscales, mise en disposition des véhicules qui actionnent au travers la province pour recouvrer les impôts et les taxes relatifs aux lois des finances en vigueur en République Démocratique du Congo et l'instauration du civisme fiscal dans le planning d'activités de la DPI/Maniema.

➤ Analyse de l'évaluation des recettes réalisées

L'analyse des recettes réalisées sur la période de trois ans met en évidence une fluctuation notable dans la performance de la mobilisation fiscale. L'année où les recettes ont atteint 101,66% indique un dépassement des prévisions budgétaires, traduisant soit une bonne performance administrative, soit une surestimation prudente des objectifs. En revanche, les années où les réalisations ont été de 86,18% et 83,84% témoignent d'un sous-recouvrement des recettes, signalant des défaillances dans la mobilisation, une croissance économique faible, ou l'aggravation de la fraude fiscale. Cette évolution descendante traduit un essoufflement progressif de la capacité de la DPI Maniema à atteindre les objectifs fixés.

➤ Impact de la fraude fiscale sur la mobilisation des recettes

La fraude fiscale constitue un facteur déterminant du manque à gagner dans les finances publiques. Dans le cas de la DPI Maniema, plusieurs formes de fraudes – sous-déclaration, non-déclaration, falsification de documents fiscaux, collusion entre agents et contribuables – affectent négativement la mobilisation des recettes. L'écart entre le potentiel fiscal réel et les recettes effectivement recouvrées met en lumière le rôle majeur de la fraude fiscale dans les faibles performances observées durant les années à 86,18% et 83,84% de réalisation. Cette situation affaiblit la capacité de l'État à financer les services publics et à assurer un développement durable.

CONCLUSION

Ce travail s'intéresse à la problématique de la fraude fiscale et à ses impacts sur les performances budgétaires dans la province du Maniema, en se focalisant sur la Direction Provinciale des Impôts (DPI). En dépit d'une législation fiscale existante et des mécanismes de contrôle mis en place, la fraude fiscale reste un phénomène récurrent qui affecte considérablement le niveau de mobilisation des recettes. L'étude a porté sur une période de trois ans, durant laquelle les recettes fiscales ont été réalisées à hauteur de 101,66 %, 86,18 % et 83,84 % des assignations respectives. Ces chiffres traduisent une performance globalement positive, mais aussi révélatrice des limites du système en matière de lutte contre l'évasion fiscale, notamment à travers la fluctuation des taux de réalisation.

L'analyse a permis d'identifier les formes les plus courantes de fraude fiscale dans la province, les failles institutionnelles, ainsi que les pratiques contribuant à la sous-mobilisation des ressources internes. Le travail propose enfin des recommandations pour améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale, renforcer les capacités de l'administration fiscale provinciale et ainsi optimiser les recettes publiques.

REFERENCES

- Abbé Louis Mpala(2017), Méthodologie de la recherche scientifique. Pistes et directives, 2^e éd., Lubumbashi, Éditions Mpala.
- Amilcare Puviani (1897) :Teoria della illusione nelle entrate pubbliche (Perugia)
- André Margairaz(1972), La fraude fiscale et ses succédanés, p. 28.
- Bachelard(1970): Le Rationalisme appliqué, Paris, PUF (éd. 1949).
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Presses Universitaires de France.
- Cahuc, P., & Zylberberg, A. (2004). *Économie du travail*. Éditions De Boeck Supérieur.
- CD Échaude maison(1993), Dictionnaire Économique et Social, Nathan, Paris.
- Christian Plantin (2004) *Écrire un mémoire ou un rapport de recherche en sciences sociales*, Paris, Nathan.
- Denzin, N.K., & Lincoln, Y.S. (2013). *Manuel de recherche qualitative* (version française).
- Edouard Coupon(2023), L'évasion fiscale – Essai de construction d'une catégorie juridique, Dalloz.
- Germain Kambale Cosmas (entre 2006 et 2020), Déterminants de la performance fiscale d'une régie financière en décentralisation.
- James Mirrlees (1971) Ouvrage / Théorie : théorie moderne de la taxation du revenu, équilibre entre égalité et efficacité.
- Julien Briot-Hadar, Dans les méandres de la fraude fiscale, Éditions Légitech, 2022.
- Kamara, S. (2019). *Les conséquences économiques de l'évasion fiscale dans les pays en développement*. Revue Internationale Des Etudes de Développement, 8(4), 112-130.
- Kaplan (par Grawitz, Méthode des sciences sociales, Dalloz, Paris, 2001) et Cuvillier (Introduction à la sociologie, A. Colin, 1967)
- Lequiller, F., & Blades, D. (2014). *Les statistiques économiques*. OCDE Éditions.
- Marc Dassesse & Pascal Minne, Droit fiscal ; principes généraux et impôts sur les revenus, 4^e éd., Bruylant, 1996.
- Marguerite Francine Semeté O'Nkol (memoire) : conjoncture économique, mauvaise connaissance de l'État, intérêt personnel... .
- Mbuyi, P. (2021). *Mécanismes de lutte contre la fraude fiscale en Afrique subsaharienne : le cas de la République Démocratique du Congo*. Revue de fiscalité Africaine, 5(1), 15-29.
- Mémoire de Ghislain Kavula Mwanangana sur la fraude fiscale en RDC évoquant l'absence de « culture fiscale » : rares sont ceux qui paient réellement l'impôt, absence d'exemplarité des autorités.
- Musgrave, R. A. & Musgrave, P. B. (1989). *Public Finance in Theory and Practice*. McGraw-Hill.
- Nganga, R., & Soko, M. (2022). *Fraude fiscale et recettes publiques en Afrique : une analyse comparative*. Revue Economique Africaine, 10(3), 75-90.
- OCDE, La lutte contre la délinquance fiscale – les dix principes mondiaux, 2^e édition, juin 2021.
- Odilon Wakanga, mémoire « L'incidence de la fraude fiscale sur l'économie centrafricaine », 2010-2011 (licence).
- Wikipédia (2025), article administration fiscale
- Richard, J. L. (1986). Un modèle économique des comportements de fraude fiscale : intérêt et limites. Politique et Management Public, 4(3), 95-115.
- Nacer Charfi, Mohamed Louchi et Abderrezak Ikrelef (2012), dans un article intitulé La Décentralisation et la bonne gouvernance fiscale dans les pays en développement.
- Jacques L. Richard(1986) : Ouvrage / Article : « Un modèle économique des comportements de fraude fiscale : intérêt et limites », Revue Politiques et Management Public, vol. 4, n° 3.
- Emmanuel Saez(2000) : Ouvrage / Article : travaux publiés incluant notamment “The optimal taxation of high incomes” (articles académiques), repris dans les contributions à la théorie de la fiscalité optimale
- Kola G (s.d.) Cours de droit fiscal
- <https://www.rfi.fr/fr/affrique/2024029-en-afrique-la-lutte-contre-la-fraude-dope-les-recettes>